

BILAN CONSOLIDE ARRÊTE AU 31 DECEMBRE 2015

(UNITE : Milliers de Dinars)

	31/12/2015	31/12/2014
ACTIF		
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	464 050	222 114
Créances sur les établissements bancaires et financiers	548 447	394 737
Créances sur la clientèle	4 264 371	4 000 803
Portefeuille-titres commercial	432 192	272 535
Portefeuille d'investissement	441 969	445 338 (*)
Titres mis en équivalence	1 869	1 805
Valeurs immobilisées	162 476	168 184 (*)
Goodwill	1 013	1 099
Autres actifs	222 220	189 067
Impôt différé Actif	1 374	1 412
TOTAL ACTIF	6 539 981	5 697 094
PASSIF		
Banque Centrale et CCP	400 147	90 024
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	56 082	52 597
Dépôts et avoirs de la clientèle	4 883 308	4 506 740
Emprunts et ressources spéciales	406 019	313 966
Autres passifs	307 273	284 534
TOTAL PASSIF	6 052 829	5 247 861
TOTAL INTERETS MINORITAIRES	30 081	28 557
CAPITAUX PROPRES		
Capital	198 741	198 741
Réserves	148 526	143 879
Autres capitaux propres	3 646	3 646
Résultats reportés	10 583	2
Résultat de l'exercice	95 575	74 408
TOTAL CAPITAUX PROPRES	457 071	420 676
TOTAL PASSIF, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES	6 539 981	5 697 094

(*) La colonne relative à l'exercice 2014 a été retraitée pour les besoins de comparabilité.

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE ARRÊTE AU 31 DECEMBRE 2015

(UNITE : Milliers de Dinars)

	31/12/2015	31/12/2014
PASSIFS EVENTUELS		
Cautions, avals et autres garanties données	277 748	253 094
Crédits documentaires	228 017	142 158
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	505 765	395 252
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement donnés	214 124	160 581
Engagements sur titres	38	38
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	214 162	160 619
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements de financement reçus	2 240 164	2 052 836
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	2 240 164	2 052 836

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

PERIODE DU 01 JANVIER 2015 AU 31 DECEMBRE 2015

(UNITE : Milliers de Dinars)

	Exercice 2015	Exercice 2014
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		
Intérêts et revenus assimilés	308 164	295 061
Commissions (en produits)	81 741	78 442
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	47 202	43 264
Revenus du portefeuille d'investissement	25 539	11 464
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	462 646	428 231
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		
Intérêts courus et charges assimilées	(161 780)	(147 141)
Commissions encourues	(3 935)	(4 381)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	(165 715)	(151 522)
Produits des autres activités	47 426	39 888
Charges des autres activités	(42 941)	(37 712)
PRODUIT NET BANCAIRE	301 416	278 885
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	19 293	(14 441)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	290	539
Autres produits d'exploitation	6 999	6 603
Frais de personnel	(108 316)	(95 487)
Charges générales d'exploitation	(37 234)	(35 223)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(16 672)	(16 723)
RESULTAT D'EXPLOITATION	165 776	124 153
Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence	60	(33)
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	(17 790)	(1 230)
Impôt sur les bénéfices	(49 503)	(46 586)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	98 543	76 304
Part de résultat revenant aux minoritaires	(2 968)	(1 896)
RESULTAT NET CONSOLIDE DE LA PERIODE DU GROUPE	95 575	74 408
Effet des modifications comptables part Groupe	-	-
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES DU GROUPE	95 575	74 408

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

PERIODE DU 01 JANVIER 2015 AU 31 DECEMBRE 2015

(UNITE : Milliers de Dinars)

	Exercice 2015	Exercice 2014
FLUX D'EXPLOITATION		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)	410 292	397 955
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(168 718)	(104 094)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	(12 426)	10 921
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(273 474)	(246 802)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle	379 218	428 754
Titres de placement	(130 516)	129 628
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(134 600)	(121 050)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(1 686)	139 794
Impôt sur les bénéfices	(47 634)	(45 702)
TOTAL FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	20 456	589 404
FLUX D'INVESTISSEMENT		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	26 867	(4 964)
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	4 520	(390 035)
Acquisitions / cessions sur immobilisations	(10 945)	(8 019)
TOTAL FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	20 442	(403 018)
FLUX DE FINANCEMENT		
Emission / Remboursement d'emprunts	97 231	9 568
Augmentation / diminution ressources spéciales	(6 073)	(4 797)
Dividendes et autres distributions	(62 330)	(54 958)
TOTAL FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	28 828	(50 187)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	69 726	136 199
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	462 549	326 350
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	532 275	462 549

EXTRAIT DES NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DECEMBRE 2015

1.1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe Attijari bank sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit, entre autres, de :

- la norme comptable générale (NCT 1) ;
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

1.2. Périmètre, méthodes et règles de consolidation

1.2.1. Périmètre

Le périmètre de consolidation du groupe Attijari bank comprend :

- la société mère : Attijari bank ;
- les filiales : les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif ; et
- les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable.

Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes NC 35 à NC37 et aux dispositions du code des sociétés commerciales régissant les groupes des sociétés. Toutefois, les sociétés Attijari Valeur SICAV et Attijari Placement SICAV ont été intégrées compte tenu des titres classés individuellement chez la société mère en tant que titres de placement et ce pour motif de contrôle exclusif de ces sociétés.

1.2.2. Méthodes de consolidation

1.2.2.1. Sociétés consolidées par intégration globale

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que la banque détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

1.2.2.2. Sociétés mises en équivalence

Les sociétés sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue, de la participation au processus d'élaboration des politiques, de l'existence de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise détenue, de l'échange de personnel dirigeant, de fourniture d'informations techniques essentielles. L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, par le biais de filiales, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31-12-2015

Mesdames et Messieurs les actionnaires de Attijari bank

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés du groupe Attijari bank pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 6 539 981 KDT et un bénéfice net de 95 575 KDT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du groupe Attijari bank, comprenant le bilan consolidé arrêté au 31 Décembre 2015, ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé et des notes consolidées contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la banque est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe Attijari bank, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 Décembre 2015, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés, des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2015.

Tunis, le 04 Mai 2016
Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

Ahmed BELAIFA